

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni le vendredi 06 octobre 2023 à 18h30, à la Salle des Fêtes, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD J.F., M. BRILLANT P., Mme COUANNAULT S., Mme JANVRIN A.M., M. LEBOEUF A., M. LELIEVRE P.E., M. MANTEAU N., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SIRE C., M. SORET R., Mme THEBAULT S.,

Absentes : Mme REVERDY C. qui a donné pouvoir à Mme THEBAULT S., Mme VACQUEREL A. qui a donné pouvoir à M. LELIEVRE P.E.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme JANVRIN Anne-Marie est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 1^{er} septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE

CONTRAT DE VENTE DE BÂTIMENTS MODULAIRES AVEC LE DÉPARTEMENT DU LOIRET

Monsieur le Maire donne lecture du projet de contrat de vente du Département pour quatre bâtiments modulaires utilisés dans le cadre des travaux de rénovation du collège de Tigy.

Considérant le projet de réaffecter le service de l'accueil de loisirs sur le terrain de foot de la commune pour décharger l'utilisation des locaux à usage scolaire et périscolaire.

Considérant la proposition de vente pour les quatre modulaires à hauteur de 24 000 € TTC, soit 6 000 € TTC l'unité.

Considérant le devis de l'entreprise COFICIEL pour la livraison des modules sur le site communal d'un montant de 6 200 €.

Considérant la demande de subvention en cours d'instruction auprès de la CAF.

- Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Approuve les termes du contrat de vente entre le Département et la commune de Férolles pour l'acquisition des quatre modulaires.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce dossier.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation et d'extension de la mairie, Monsieur le Maire donne lecture des offres reçues par les différents organismes bancaires sollicités afin d'obtenir deux emprunts :

- 150 000€ sur 2 ans afin de couvrir le délai de remboursement de la TVA et des subventions allouées au projet.
- 150 000€ sur 10 ans pour financer le reste à charge de la commune et pérenniser les capacités d'investissements.

Monsieur le Maire rappelle que le montant total de l'opération (études diverses, architecte, cabinets de contrôles, travaux) s'élève à 851 679€ TTC (709 733€ HT). Des subventions auprès de plusieurs financeurs ont été accordées (État, Région, Département, Communauté de communes des loges) pour un montant total de 477 824€, soit 62% du montant hors taxe (TVA) du projet.

- Sur exposé de Monsieur le Maire,
 - Après délibération, le conseil Municipal valide à l'unanimité, les deux propositions les mieux disantes du Crédit Agricole.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer les offres de prêt et tous les documents s'y rapportant.

EAU

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE EAU POTABLE COMMUNAL 2022

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales imposent la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et sa présentation à l'assemblée délibérante. Dans ce rapport, sont repris les caractéristiques techniques du service, la tarification, le financement des investissements ainsi que les indicateurs de performance.

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

Ce rapport sera transmis aux services de la Préfecture, et mis en ligne sur <http://www.services.eaufrance.fr>.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE DU SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SEVAMOL 2022

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2022 du Syndicat des Eaux de la Vallée Moyenne de la Loire (SEVAMOL) relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable géré par le syndicat intercommunal de production. Dans ce rapport, sont repris les caractéristiques techniques du service, la tarification ainsi que les indicateurs de performance.

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL 2022

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2022. Dans ce rapport, sont repris les caractéristiques techniques du service, la tarification, le financement des investissements ainsi que les indicateurs de performance.

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

Ce rapport sera transmis aux services de la Préfecture, et mis en ligne sur <http://www.services.eaufrance.fr>.

NOTIFICATION DU REGISTRE PUBLIC SUR LA QUALITÉ DE SERVICE ASSAINISSEMENT DU SPANC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES

Monsieur le Maire présente la notification du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) « assainissement » du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de communes des Loges qui recense 89 installations dans la commune de Férolles. La notification fait état de 4 466 installations sur la Communauté de communes des Loges et rappelle que le SPANC dispose d'un service de vidange groupé (137,50€ pour fosse de 5 m³). La redevance annuelle est de 26 euros.

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL (SIA)

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) pour l'année 2022. Dans ce rapport, sont repris les caractéristiques techniques du service, la tarification, le financement des investissements ainsi que les indicateurs de performance.

- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

ADHÉSION À UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES POUR L'ANALYSE DU RISQUE DE DÉFAILLANCES SUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'arrêté du 21 juillet 2015 (modifié par arrêté du 31/07/2020) impose aux maîtres d'ouvrage des stations d'épuration de réaliser sur leurs installations une analyse du risque de défaillance (ARD) ayant pour objectif de prévenir les accidents de fonctionnement, d'optimiser les systèmes de traitement et de collecte des eaux usées et de sécuriser les stations d'épuration.

L'ARD concerne la station d'épuration mais aussi les équipements du système de collecte (postes de refoulement) raccordés à la station, y compris les équipements non exploités par le SIA mais par les trois communes membres (Darvoy, Férolles et Sandillon).

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre les communes de Darvoy, Férolles, Sandillon et le Syndicat intercommunal d'Assainissement Sandillon-Darvoy-Férolles-Ouvrouer-les-Champs pour la réalisation d'une prestation d'analyse du risque de défaillance sur les installations et équipements du système d'assainissement de chaque membre.

Dans le cas où plusieurs maîtres d'ouvrage interviennent sur un même système d'assainissement, le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées, coordonne la réalisation de cette analyse des risques de défaillance, assure la cohérence de ce travail et la transmission du document aux services de l'Etat.

Ainsi, le SIA est désigné comme coordonnateur du groupement de commande. A ce titre, il est chargé de procéder, au nom et pour le compte des autres membres, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants et à la signature des documents nécessaires à la passation du marché.

Le groupement est créé à compter de la date de signature de la convention. Il prend fin au terme du marché cité en objet.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
 - Décide de l'adhésion de la commune de Férolles au groupement de commandes relatif à la réalisation d'une prestation d'analyse du risque de défaillance sur son système d'assainissement, dont la S.I.A assurera le rôle de coordonnateur,
 - Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces, à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSES

Appel à projet « Villages d'avenir » : Monsieur le Maire fait part d'un appel à projet consécutif au nouveau programme de revitalisation proposé par l'Etat pour les communes rurales de moins de 3 500 habitants.

L'intégration de la commune de Férolles au sein du programme Villages d'Avenir serait une opportunité que les élus souhaitent saisir pour bénéficier d'un apport en ingénierie qui permettra d'engager les réflexions et étudier la faisabilité des projets de transition écologique et la volonté d'atteindre l'autonomie énergétique de la commune. Villages d'Avenir est aussi une reconnaissance de l'engagement de la commune dans une réflexion globale de son développement et du maintien de son dynamisme.

« Relais mobile » : Monsieur le Maire fait part de la proposition du magasin E. Leclerc de Chécy d'ouvrir un service de livraison de courses hebdomadaire sur le parking des écoles le samedi de 10h à 12h. Une communication sera réalisée par l'enseigne auprès des habitants.

Courrier de remerciements pour l'attribution de la subvention annuelle de la FNACA.

Deux demandes de participation financière (MFR de Férolles et une formation BAFA) reçoivent un avis défavorable du conseil municipal.

Création de l'association Férolliote de pétanque.

Projet de création de l'Atelier de Jeanne (cours de dessins individuel ou collectif).

Proposition d'installation de radiateurs électriques dans la salle des fêtes en attendant le raccordement du système de chauffage avec le nouveau bâtiment de la mairie (devis EDDIA de 3 000 € TTC).

Rénovation par les agents de l'abribus route de Darvoy.

Présentation des vêtements de travail dédiés aux agents du service technique floqués du logo de la commune.

QUESTIONS DIVERSES / VIE COMMUNALE/ ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

- Madame POPLAIN fait le point sur les dernières manifestations :
 - Remise des récompenses aux 16 lauréats des Maisons Fleuries le 29 septembre 2023
 - Inscriptions au centre de loisirs de la Toussaint, du 23 au 27 octobre 2023 : une moyenne de 37 enfants inscrits pour la semaine.
- Elle expose également les événements qui vont prochainement être organisés avec le Centre Communal d'Action Sociale :
 - La marche "Férolles en Rose", le dimanche 15 octobre prochain en soutien à la lutte contre le cancer et que les bénéficiaires seront reversés à l'association « A chacun son Everest » qui a pour but d'aider les femmes à se reconstruire après un cancer.
 - Le repas du CCAS le samedi 11 novembre 2023.
 - La Banque Alimentaire les 24 et 25 novembre 2023.
 - Le Téléthon, les 8 et 9 décembre 2023 en partenariat avec les associations communales.
- Monsieur Jean François BOITARD fait part de l'inquiétude des riverains quant à l'état des arbres rue de Babilie. Monsieur le Maire a rencontré les nouveaux propriétaires de la parcelle boisée qui ont affirmé vouloir engager des travaux d'élagage sur les arbres les plus dangereux.
- Madame Stéphanie COUANNAULT alerte sur le manque de signalisation horizontale à l'arrêt de bus situé au « Retard ».
- Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE remonte pour Madame Agnès VACQUEREL le sujet concernant le projet de convention de stationnement Place de l'Eglise. Monsieur le maire indique que ce point sera réétudié lors de la prochaine commission dédiée.

Il indique la nécessité de faire un point avec la commission communication.

Il insiste sur la dangerosité du City Stade. Plusieurs devis de rénovation ont été reçus de l'Entreprise Agorespace (créatrice du site) afin de définir la teneur des travaux à réaliser pour remettre en état cet équipement sportif.

Il informe de la remise à l'heure de l'horloge de l'Eglise lors de la maintenance annuelle.

Enfin, il aborde le sujet de la sécurité lors des manifestations communales.
- Monsieur Arnaud LEOEUF rappelle aux familles la nécessité d'attendre le bus dans l'espace dédié et sécurisé jouxtant la cour de l'école.
- Monsieur Rémi SORET fait part de sa participation à la réunion du SIA relative au fonctionnement de la station d'épuration.
- Monsieur Nicolas MANTEAU indique la présence de trous rue du Vignou et route de Darvoy – Cherelle.
- M. Charles SIRE fait part de sa participation à la commission voiries de la Communauté de Communes des Loges où il a été question d'inscrire une rénovation lourde de la rue du Vignou dans le programme d'investissement 2024.

Il annonce le passage d'agents du groupe Voltalis pour l'étude des bâtiments communaux. Il informe de la pose de deux boîtiers de commande d'éclairage public et la mise en place du système « Phare » pour lutter contre le harcèlement scolaire.